



6.1a - PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle 1 / 5 000ème

Ville de Redon
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 avril 2019
Modification de droit commun n°1 approuvée le 31 mars 2025

Servitude A4
Servitude relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux
(Cette servitude s'applique à tout le département)

Servitude A5
Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement

EL3
Servitude de halage et de marchepied

Servitude PM1
Plan de prévention des Risques Inondation

Zone réglementaire forte
Aléas faible / Moyen-fort

Zone réglementaire modérée
Aléas faible / Moyen-fort

Servitude PT3
Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques

Servitude AC1
Servitude de protection des monuments historiques

Bâtiments classés

Bâtiments inscrits

Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Servitude AS1
Servitudes liées aux périmètres de protection des captages des eaux potables

Périmètre immédiat

Périmètre rapproché - zone sensible

Zone complémentaire

Servitude T1
Servitudes relatives aux chemins de fer

Servitude T7
Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

Servitude PM2
Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique

Piézomètre de surveillance

Piézomètre gaz de surveillance

Parcelle soumise à servitudes (zone E)

Restriction supplémentaire (zone D)

Emprise des anciennes fosses de traitement de surface - Dalle béton à conserver (Zone C)

0 50 m 250 m 500 m

N

